



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/323
21 avril 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 16 AVRIL 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'AZERBAÏDJAN AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer comme document du Conseil de sécurité le texte joint de l'appel adressé le 4 avril 1997 au Président de la Fédération de Russie, M. Boris N. Eltsine, par le Milli Majlis (Parlement) de l'Azerbaïdjan (voir annexe).

Le Représentant permanent

(Signé) Eldar G. KOULIEV

Annexe

[Original : russe]

APPEL ADRESSÉ À B. N. ELTSINE, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE, PAR LE MILLI MAJLIS DE LA RÉPUBLIQUE AZERBAÏDJANAISE (adopté par le Milli Majlis de la République azerbaïdjanaise lors de sa réunion du 4 avril 1997)

Le 4 mars 1997, le Milli Majlis de la République azerbaïdjanaise a adopté un appel à la Douma d'État de la Fédération de Russie et aux parlements de tous les États membres de la communauté d'États indépendants au sujet des transferts illégaux d'armements de Russie en Arménie.

Dans ce contexte, le Président de la République azerbaïdjanaise, Heydar Aliyev, et le Milli Majlis de la République azerbaïdjanaise, lors de sa séance du 14 mars 1997, vous ont adressé un appel au sujet des transferts illégaux de matériel militaire de Russie en Arménie. D'autres autorités de la République azerbaïdjanaise et de nombreux représentants de la société azerbaïdjanaise, notamment des représentants de la communauté des Russes qui considèrent l'Azerbaïdjan comme leur patrie, ont également adressé des appels à divers organismes d'État et à des personnalités de la Fédération de Russie pour demander une enquête au sujet des faits susmentionnés.

Il ressort de ces appels que les transferts d'armements de la Fédération de Russie en Arménie se font régulièrement, que des militaires arméniens reçoivent une formation en Fédération de Russie et que des armements et des équipements militaires sont généralement déployés sur la partie du territoire azerbaïdjanais occupée par l'Arménie. Selon des sources dignes de foi auxquelles a accès la République azerbaïdjanaise, l'Arménie dispose de missiles d'une portée pouvant atteindre 300 kilomètres, capables de transporter des ogives nucléaires. Ces missiles pourraient anéantir n'importe quelle agglomération de l'Azerbaïdjan ou d'autres pays de la région.

Alors que les moyens d'information de divers pays, y compris ceux de la Fédération de Russie, et les séances de la Douma de la Fédération de Russie ont confirmé ces faits, la République d'Arménie et les milieux politiques qui la soutiennent ainsi que certaines hautes personnalités de la Fédération de Russie affirment qu'il s'agit d'assertions dénuées de tout fondement.

Néanmoins, selon des informations communiquées aux médias en Russie, il a été dit officiellement à une séance de la Douma tenue le 2 avril 1997 que, de 1993 à 1996, les armements et des équipements militaires modernes ont été transférés en Arménie en grande quantité : lance-missiles R-17, systèmes de missiles Kroug et Osa, chars T-72 et BMP-2, howitzers D-39, D-20 et D-1, propulseurs à réaction Grad et systèmes de missiles Igla. De plus, le Ministère de la défense de la Fédération de Russie a fait parvenir à l'Arménie d'énormes quantités de mortiers, d'armes automatiques, de mitraillettes, d'armes de point, de lance-roquettes, de missiles guidés antichars et de munitions. Le coût total du matériel militaire transféré sans intermédiaire s'élève à un milliard de dollars des États-Unis environ.

/...

L'analyse des faits susmentionnés montre une fois encore que la République d'Arménie qui en paroles se dit attachée au règlement pacifique du conflit du Haut Karabakh, en fait ne renonce pas à ses visées de conquête et continue secrètement à s'armer illégalement, intensifiant sa politique d'agression contre la République azerbaïdjanaise. Dans ces conditions, des transferts d'armements russes à l'agresseur soulèvent parmi la population azerbaïdjanaise de sérieux doutes quant à la sincérité de la politique de la Russie dans le Caucase.

Armer unilatéralement l'agresseur risque de créer une situation explosive et de déclencher une vaste guerre, non seulement en Transcaucasie, mais sur un territoire plus étendu, qui englobe la Russie. En armant délibérément un État de la CEI - l'Arménie - contre un autre - l'Azerbaïdjan -, la Russie risque d'inciter l'Arménie à commettre de nouveaux actes d'agression. L'histoire a montré à maintes reprises qu'encourager l'agresseur et l'armer unilatéralement est lourd de conséquences dangereuses et regrettables. On peut supposer cependant que les enseignements de l'histoire n'échappent pas aux hommes politiques russes. Il est particulièrement troublant que les transferts d'armements et d'équipements militaires à l'Arménie aient lieu précisément au moment où des organisations internationales influentes et de grandes puissances - notamment la Russie - déploient des efforts pour trouver un règlement pacifique au conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et qu'un cessez-le-feu est en place. La situation qui s'est créée montre que le règlement pacifique du conflit ne convient guère à l'Arménie et à certains milieux influents en Russie.

Le Milli Majlis de la République azerbaïdjanaise déclare une fois encore que les transferts de matériel militaire de Russie en Arménie sont purement et simplement une violation des dispositions du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et qu'ils modifient l'équilibre militaire dans la région en faveur de la région, ce qui risque de compromettre sérieusement le règlement pacifique du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan sur la base des principes universellement reconnus du droit international.

Le Milli Majlis de la République azerbaïdjanaise exprime sa profonde gratitude à M. Lev Rokhline et à tous les députés de la Douma de la Fédération de Russie qui ont adopté une position objective sur cette question, et il espère que les autorités russes mettront un terme à de tels incidents, qui risquent de compromettre les relations traditionnelles d'amitié entre l'Azerbaïdjan et la Russie.

Le Milli Majlis de la République azerbaïdjanaise note avec préoccupation que les transferts illégaux d'armements de Russie en Arménie, qui portent un préjudice énorme à l'autorité de la Fédération de Russie en Azerbaïdjan et dans la région, font naître parmi la population de sérieux doutes quant à l'action menée par la Russie en sa qualité de coprésident du Groupe de Minsk de la CSCE chargé de régler les conflits du Haut-Karabakh.

Le Milli Majlis de la République azerbaïdjanaise vous prie d'user de votre influence pour faire en sorte qu'une enquête soit menée dans les plus brefs délais sous la supervision du Procureur général de la Fédération de Russie, Y. I. Skouratov, au sujet des transferts illégaux d'armements russes en Arménie, que les coupables soient sévèrement châtiés et que les armements, les munitions et les équipements militaires soient ramenés en totalité en Russie sous la supervision d'observateurs internationaux.